

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	48

CONVOCATION

Datée	Du 08/11/24
Affichée	Le 08/11/24

OBJET

Contribution au dispositif  
OCM du commerce et de  
l'artisanat porté par le PETR  
Pays d'Argentan, d'Auge et  
d'Ouche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 8 novembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Dominique LORMEAU a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents** : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAU, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs** : François BRIZARD a donné pouvoir à Christian BARBIER  
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER  
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

**Représenté** : Daniel MARIE est représenté par Alain TESSIER

**Absents excusés** : Didier PITOU, Nadège TROUILLET, François HUREL, Jacky DE TAEVERNIER

**Absentes** : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT, Virginie VIOLET

Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'économie, rappelle aux membres du Conseil que le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) porte et anime une Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat depuis fin 2017. Ce dispositif permet d'aider les investissements des commerçants et artisans du territoire avec un taux d'aide de 20 % plafonné à 10 000 €.

Pour les années 2022 et 2023, la collectivité avait octroyée une contribution au dispositif OCM de 0,50€/habitant au PETR Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche.

En 2023, ce dispositif a permis à 6 dossiers de notre collectivité d'obtenir 22 723 € de subventions.

Afin de faire perdurer le dispositif sur les années 2024 à 2026, le PETR sollicite les trois CDC une troisième fois, à hauteur de 0,50 € / habitant / an, soit pour la CdC des Pays de L'Aigle une contribution annuelle de 13 051,50 €. Il est précisé que l'OCM est intégrée au projet de contrat de territoire soumis à l'approbation du conseil lors de cette séance.

- Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2022-10-13-169 du conseil communautaire en date du 13 octobre 2022 portant octroi d'une contribution au dispositif Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat pour les années 2022 et 2023,
- Vu la délibération n° 2023-12-01 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche en date du 05 décembre 2023 lançant une nouvelle Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat pour les années 2024 à 2026,

#### Le Conseil après avoir délibéré :

- **SE PRONONCE** sur l'octroi d'une contribution au dispositif OCM de 0,50 €/habitant pour les années 2024-2025-2026,
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 des budgets 2024, 2025 et 2026.

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20241114-2024-11-14-205-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2024  
Date de réception préfecture : 21/11/2024

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits 21 NOV. 2024  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme 21 NOV. 2024

Acte reçu en préfecture le 21 NOV. 2024  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire 21 NOV. 2024

Le Président,  
Jean SELLIER

